complications politiques et diplomatiques au plus haut degré tant les personnages compromis sont de haut rang. La création de la Cour des Monnaies révélera l'étendue et la gravité de cette fraude. L'éradication en sera confiée à Nicolas Foy de Saint Maurice<sup>1</sup> célèbre pour avoir parcouru tout le ressort de la cour pendant plus d'un quart de siècle à traquer les faux-monnayeurs dans le but de faire briller sa charge diront ses détracteurs. Malgré une démographie importante, la deuxième de France, à l'aube des années Régence, Lyon se caractérise par l'absence d'université et par la prépondérance des intérêts matériels sur les préoccupations politiques. A tel point que la noblesse, plus sensible aux affaires de commerce qu'aux affaires d'État, est plus intéressée par l'arrêt des billets de la banque Law qu'à la déclaration de guerre contre l'Espagne<sup>2</sup>. Comparativement à Paris, la cour des monnaies de Lyon fait pâle figure malgré son rang souverain. Bridée par le consulat, elle ne se hisse guère au dessus du rang subalterne du présidial avec lequel elle est réunie. Bien des années plus tard, à la fin du règne de Louis XV, le 20 janvier 1771, c'est le coup de force de Maupéou<sup>3</sup> contre le Parlement de Paris qui provoqua la chute de la cour des monnaies de Lyon qui fut remplacée par un Conseil supérieur par l'édit du 23 février 1771. Les parlementaires parisiens furent arrêtés et leurs charges confisquées puis rachetées par l'État. Avec pour corollaire l'abolition de la vénalité des offices et la gratuité de la justice, les magistrats étant désormais désignés par le roi et rétribués par l'État.

Cette juridiction dont le ressort s'étendait depuis le Lyonnais jusqu'à Bayonne en passant par l'Auvergne a revêtu une importance capitale et alla, malgré l'interdiction qui lui en était faite, jusqu'à se comporter comme un parlement. L'édit de mars 1719 sous la Régence de Philippe d'Orléans institua l'accès à la noblesse héréditaire pour ses officiers sous condition de durée de charge<sup>4</sup>. Cette décision contribua à constituer à Lyon une véritable classe nobiliaire peu représentée jusqu'alors mais n'ajouta rien toutefois au statut de notre héros étant d'extraction noble et ceci de manière héréditaire!

On écarta dès sa mise en place la possibilité d'élever cette cour en parlement pensant qu'il ferait grand tort au commerce en détournant les familles de négociants de leur état. Louis XIV rappelle lui-même que *ni ses prédécesseurs ni lui n'avait jamais voulu y établir une cour supérieure* 

<sup>1</sup> Conseiller d'État, reçu président de la Cour des Monnaies de Lyon le 19 avril 1706.

<sup>2</sup> Le 9 janvier 17019, le roi Philippe V d'Espagne petit-fils de Louis, XIV déclare la guerre au Régent Philippe d'Orléans.

<sup>3</sup> Garde des Sceaux de 1768 à 1774 et Chancelier de France de 1768 à 1790.

<sup>4</sup> La noblesse héréditaire fut accordée aux officiers ayant exercé vingt ans ou morts dans l'exercice de leur charge.